

ABONNEMENT

Un an.....	18 fr.
Six mois.....	9 »
Trois mois.....	4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne..	» 20
Réclames, — ..	» 30
Faits divers, — ..	» 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 14 AOÛT

Demain mercredi 15 août, fête de l'Assomption, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

Autre Four

Un second et vaste four se prépare ; il n'est plus même temps de l'empêcher. La magistrature parisienne se croyant — combien à tort ! — outragée par l'*Intransigeant*, a résolu de poursuivre ce journal.

Poursuivre un bout de papier, c'est déjà bien neuf et coquet. En outre, on est en droit de se demander s'il existe matière à poursuite. Il n'est d'injure réelle que celle qui touche un particulier. Appliquée à une foule, à un groupe, à un corps constitué, elle n'enlève personne. Est-ce que la Chambre, saignée quotidiennement dans les défécations de M. Rochefort, s'en est émue, a même témoigné de ses haut-le-cœur, et quémanté des poursuites ? Bien plus, est-ce que M. Carnot, de son vivant, et sa fière veuve aujourd'hui ont fait et font à M. Rochefort l'honneur de solliciter qu'on le nantisse d'une muselière ? Trop chatoilleux, nos juges, trop susceptibles pour leur dignité ! Nous considérons comme un non sens et une faute irréparable, de laisser supposer à Rochefort que son perpétuel aboïement incommode et détraque la Justice.

Causons donc un instant raison, droit, équité même, si tant est que ces mots soient intelligibles pour M. Rochefort et applicables à un être, à un animal de son espèce.

Il n'y a pas à dire : La résolution prise par la Cour d'appel de Paris, toutes chambres réunies, de requérir des poursuites contre l'*Intransigeant*, cause une certaine surprise. A coup sûr, on rencontre dans les deux articles visés tous les éléments nécessaires pour caractériser l'« injure » sous sa forme la plus violente : le journaliste a fait la bonne mesure, et les épithètes dont il se plaît à régaler un public spécial se succèdent en leur ordre accoutumé.

Non ; ce qui peut étonner quelques-uns, c'est que dans la monotonie d'un chapelet qui se déroule d'un bout de l'année à l'autre, accompagné de litanies où chacun, y compris les magistrats, est assuré de trouver sa part, l'attention se soit fixée sur deux grains qui, à première vue, ne semblent se distinguer des voisins ni par leur grosseur, ni par leur originalité.

M. Rochefort dit aux magistrats qu'ils « vomissent » des arrêts. Il eut suffi de lui répondre qu'il « fait » de la copie.

Peut-être, — diront et disent les sages, les réfléchis, — n'est-il pas mauvais, après tout, de donner un exemple. Pendant longtemps, on a pratiqué le système du laissez faire, laissez passer ; il ne paraît pas avoir donné de très brillants résultats, et rien ne prouve que les campagnes de calomnies et d'outrages contre tout n'aient pas contribué à jeter, dans quelques pauvres cervelles ignorantes et déséquilibrées, les semences de haine folle dont les attentats anarchistes sont la sanglante floraison. Si maintenant on veut essayer d'une autre méthode, si l'on cherche à tirer des lois exis-

lantes une protection efficace pour la dignité des personnes et des choses dont dépend l'ordre social, tout le monde, immédiatement, trouvera l'essai légitime et fera peut-être des vœux pour que l'entreprise réussisse ?

Réussira-t-elle ? Voilà toute la question. Oh ! sans doute, on obtient des condamnations, et quoique, en matière de presse, le jury rende parfois d'étranges verdicts, on peut espérer qu'il y a dans la grande majorité du public un sentiment de lassitude et de dégoût assez fort pour que les douze citoyens qui prononcent devant la Cour d'assises comprennent l'obligation impérieuse de sévir contre un mal de plus en plus dangereux. Mais que représentent au juste ces condamnations ? Tout au plus quelques mois ou quelques journées de prison, auxquels, par suite des circonstances, échappe le plus souvent le principal accusé, et qui sont subis par un malheureux gérant, d'avance résigné à un ennui pour ainsi dire professionnel ; puis, une amende presque toujours insignifiante et en tout cas fort au-dessous des bénéfices soutirés du scandale. Y a-t-il là une sanction réellement efficace et de nature à donner quelque sécurité pour l'avenir ?

Non ? Hé bien, employons un autre système : tapons les eng...eurs, les « gredins » au plein ventre de leur caisse. Au lieu des vingt sous chevaleresques et pitieux qu'on sollicite aujourd'hui, à titre de dommages-intérêts, que les insultés aient le courage de demander dix et vingt mille francs. Les Rochefort de tout genre et de toute secte réfléchiront et calculeront avant de lâcher leur venin. Ils établiront la balance avant l'injure et le profit et, quand ils verront que, tout compte fait, ils sont les dindons de la farce, ces messieurs cesseront leur sale petit métier et déposeront leur bilan.

« Frappez au visage ! » criait César à ses vieux légionnaires, sur le champ de bataille de Pharsale. Et, les soldats portant la pointe de leurs piques sous le nez des « muscadins » de Pompée, les « beaux fils » enrôlés par ce dernier prirent la fuite. Nous ne dirons pas aux détenteurs des lois de cogner et défigurer l'*os sublime* de M. Rochefort qu'une mutilation embellirait plutôt, ni de porter la pointe... de leurs bottes vers la partie opposée qui est notoirement aguerrie contre les blessures. Nous ne pouvons que leur répéter :

Ne visez pas au cœur, la place en est vide ; frappez la caisse du bâtard successeur de l'immortel Bilboquet.

La propagande par la chanson

Ceux qui ne veulent pas ou qui n'osent pas s'inquiéter, — car il y a des inquiétudes courageuses, — des menaces et des progrès de l'anarchie, feront bien de lire le petit livre que M. Félix Dubois vient de publier : *le Pêril anarchiste*.

Selon, un des sept Sages, qui fut, paraît-il, un grand philosophe et un bon politique, commandait aux citoyens de prendre parti ; il avait édicté des peines contre les neutres, c'est-à-dire contre les sceptiques ou contre les lâches. Selon était dans la vérité. On n'a vraiment du mérite à exprimer et à défendre une opinion que quand il y a quelque courage et

quelque péril à le faire. Provoquer le péril est d'un imprudent ; mais ne pas le voir est d'un aveugle, et le fuir, quand on l'a vu, est d'un peureux.

La société n'a pas le droit d'avoir peur, surtout quand on essaye de l'effrayer. De même, un citoyen qui s'intimide ou qui se terre, dans certaines circonstances sociales, est un mauvais citoyen, puisqu'il aime mieux ignorer le péril que le combattre et qu'il préfère ainsi sa sécurité à sa conviction. Quiconque a froid aux yeux ne les ouvre jamais qu'à demi. Le moment est venu, en France, en Amérique et partout, d'ouvrir des yeux grands et clairs sur ce péril anarchiste auquel on n'échappera pas en ayant l'air de l'ignorer. Dieu nous garde des phrases convenues et des coups de poings oratoires lancés à un ennemi invisible. Ces démonstrations toute platoniques ne sont pas précisément efficaces. L'heure où nous sommes n'est ni à la rhétorique, ni au sentiment. Effrayer ces gens-là, qui sont déterminés, par des menaces sans effet, il n'y faut pas penser une minute. Les ramener et les séduire par la persuasion, par la douceur et par la philanthropie raisonnée ; prétendre dissiper entre eux et nous je ne sais quel malentendu douloureux, il n'y faut pas rêver davantage. *Homo homini lupus*.

Dans ce petit livre, vous pourrez lire au chapitre IV le texte complet de la *Chanson du père Duchesne*, que chantait, dit-on, Ravachol en marchant à l'échafaud. En voici, à titre de document, le dernier couplet, le septième, qui n'est pas précisément une bucolique :

Peuple trop oublieux,
N... d... D... !
Si jamais tu te lèves !
Ne sois pas généreux,
N... d... D... !
Patrons, bourgeois et prêtres,
Sang-dieu !
Méritent la lanterne,
N... d... D... !
Méritent la lanterne.

Il y a encore, dans le même goût, la *Chanson des antipatriotes* et la *Marseillaise des insoumis* :

Allons, enfants des prolétaires,
On nous appelle au régiment.
On veut nous faire militaires,
Pour servir le gouvernement.
Nos pères furent très dociles
A des règlements incompris !
Nous, nous serons moins imbéciles,
Les insoumis (bis)

Et dire que nous ne pouvons vous donner que le dessous du panier ! vous devinez ce qu'est le dessus.

INFORMATIONS

Suicide du frère de Caserio

Le frère de Caserio vient de se tuer à Turin.

Scandale policier à Charleville

Un incident a eu lieu à l'ouverture du Congrès des ouvriers chrétiens, à Charleville.

Le cortège traversait la ville, précédé d'un drapeau tricolore barré d'une croix noire ; le commissaire voulut dissoudre le cortège, qui refusa de se séparer.

Le maire prit alors un arrêté, qui fut immédiatement approuvé par le préfet et notifié.

Terrible incendie à Saint-Quentin. — 500 ouvriers sans travail

Avant-hier, un incendie d'une violence inouïe et qui semble avoir pris naissance dans l'atelier de l'apprêt s'est déclaré à l'usine David

Trouillier Adhémard, dénommée usine Dambun, et s'est propagé dans les différents bâtiments.

Malgré la promptitude des secours apportés par les pompes de la ville et du 87^e de ligne, les pertes sont évaluées à environ 1,300,000 francs, convertes par des assurances. Deux soldats du 87^e et un pompier ont été blessés, 500 ouvriers restent sans ouvrage.

Une tête trop près du bonnet

La 8^e chambre correctionnelle vient de condamner par défaut, à deux mois de prison et à 200 francs d'amende, M. Jean-Louis Stevens, un des fils du peintre, pour avoir, le 10 juin dernier, au grand steeple-chase d'Auteuil, frappé à coups de pied et de poing M. René Pensa, avocat à la Cour d'appel, qui l'avait par mégarde, dit-il, heurté en se précipitant à un guichet de pari mutuel.

La statue de Guillaume I^{er} à Saint-Privat

On vient de transporter, à la ferme de Mogador, près Saint-Privat, un bloc de granit mesurant 6 mètres de haut et pesant 14,000 kilogrammes pour être érigé à l'endroit où se tenait Guillaume I^{er} pendant la bataille de Saint-Privat.

Ce bloc porte l'inscription : « A cet endroit, le roi Guillaume a dirigé, le 18 août, la bataille ».

La tour Bismarck

Une tour de 51 mètres de hauteur est actuellement en construction sur la colline de Hamberg, près Göttingue. Cette tour portera le nom du prince Bismarck. Les frais sont couverts par une souscription publique à laquelle ont pris part l'empereur Guillaume, le roi de Wurtemberg, différentes villes, des corps d'officiers et des sociétés allemandes.

Dans le cas où il y aurait des fonds suffisants, les murs de la tour seront ornés d'images artistiques rappelant différentes époques de la vie de l'ancien chancelier.

La tour prends garde,
La tour prends garde,
De te laisser abattre !

Suspension d'un avoué à Marseille

On parle beaucoup, au Palais, de la suspension de huit jours que le tribunal civil de Marseille a infligée à un de ses avoués en vue, M^e Théophile Teisseire.

Cet officier ministériel ayant eu le tort de laisser publier, dans le *Démocrate*, certaines lettres visant un procès où se trouvait mêlé M. Labuse, ex-trésorier-payeur du département, et où l'on appréciait sévèrement M. Camille Fabre, alors président de la compagnie judiciaire, le procureur général s'émut.

Il manda l'avoué dans son cabinet, à Aix, et le semonça, paraît-il ; mais son interlocuteur riposta avec une telle aigreur que le haut magistrat adressa une plainte disciplinaire au parquet de Marseille.

C'est à la suite de cette mesure que M^e Teisseire a été l'objet de la pénalité encourue, fort légère en somme, puisque les chambres civiles sont entrées en vacances le samedi 11 août.

Une grève de garçons de salle

Les garçons de salle et tout le personnel civil des paquebots de la Compagnie générale Transatlantique se sont mis en grève.

La grève a commencé à bord de la *Touraine*. Une centaine de garçons, cuisiniers et sommeliers, obéissant au mot d'ordre donné par

leur syndicat, ont refusé le service et ont été débarqués immédiatement.

Dans une entrevue qui a eu lieu entre les grévistes et le commandant de la *Touraine*, lieutenant de vaisseau Santelli, les garçons ont réclamé les améliorations suivantes : 1° suppression de la nonrature à la « coquerie » quand le navire est mouillé dans un port ; unification des traitements à 2 fr. par jour et enfin suppression du service de garde pendant l'arrêt dans les ports.

Un duel carcassonnais

Un duel au pistolet vient d'avoir lieu à Carcassonne entre un fonctionnaire municipal et un négociant dans les conditions suivantes :

Un seul pistolet devait être chargé à balle, les deux adversaires avaient les yeux bandés et se trouvaient à cinq pas l'un de l'autre.

Au commandement de : « Feu ! » le fonctionnaire a reçu en pleine poitrine... une éponge imbibée de sang de bœuf. Se croyant blessé, il s'évanouit ; mais, en revenant à lui, il entra dans une violente colère.

Ce duel pourrait bien être suivi d'une rencontre plus sérieuse cette fois.

Le coq et l'ambassadeur

Avant-hier s'est terminée, à Londres, une amusante affaire qui avait provoqué un procès de M. Larmuth, rentier, habitant Sheperd's Bush, contre le chancelier de la légation des Pays-Bas. Ce dernier possède un coq dont le chant matinal empêche depuis longtemps le rentier de dormir. Après de nombreuses et vaines réclamations, M. Larmuth s'adressa à la justice, qui se déclara incompétente, tout diplomate, ambassadeur, ministre, chancelier de légation et, par extension, coq de chancelier, jouissant du bénéfice de l'exterritorialité. Désespéré, M. Larmuth transmit sa plainte à la jeune reine des Pays-Bas, et il a reçu satisfaction.

Le coq ne chanté plus dans le voisinage du plaignant ; il a été éloigné par ordre royal.

Le tremblement de terre de Catane

Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Zaffarana.

La panique est générale. Une autre secousse plus légère s'est produite trois heures après.

Une autre dépêche de Catane complète ces renseignements. Le nombre des morts s'élève à 22 ; celui des blessés à 48 dans les villages de Sano et Zaffarana : 13 personnes sont mortes ou blessées à Zarbato.

La municipalité de Rome en faillite

Le Conseil municipal de Rome a réservé une surprise bien désagréable aux habitants de la Ville-Eternelle.

Il vient de constater que le budget de cette année se soldera par un déficit qui atteint presque le chiffre de deux millions de francs.

Une crise municipale est inévitable.

On dit même que la commune de Rome sera forcée de se mettre en faillite.

Odieuse séquestration en Roumanie

L'*Indépendance roumaine* raconte la découverte d'une cruelle séquestration faite par le parquet à Lacul-Sarat. Une dame Demetriu, qui habite Bucarest, s'était rendue à Lacul-Sarat avec sa servante et avait loué la villa Mantu. Un jour, la domestique entendit des cris partant d'une malle et elle demanda à sa maîtresse ce que signifiait ce bruit. Celle-ci répondit que dans la malle se trouvait une poupée à musique ; mais, à la suite d'une querelle qu'elle eut avec sa maîtresse, la servante, qui soupçonnait un crime, a dénoncé le fait au parquet. On ouvrit la malle et on y trouva non une poupée, mais une fillette.

La nièce que la dame Demetriu voulait faire mourir ainsi possède une très jolie fortune et est placée sous sa tutelle.

La pauvre petite est soignée à l'hôpital et on espère la sauver. Quant à la tante dénaturée, elle a été arrêtée et la justice instruit son procès.

Un policeman à poigne

Le jour de l'ouverture de l'Exposition de Chicago, le chef de la police municipale, le major Mac Changhry, ayant appris que des bombes devaient être projetées sur les assistants officiels, fit empoigner les trois principaux leaders anarchistes et leur signifia que si dans les quarante heures ils ne lui avaient pas fourni la complète garantie que le crime projeté ne serait pas perpétré, ils les garderait en otages, comme réponsant de leurs camarades.

Naturellement, les Régulos étant aussi rares à Chicago qu'à Paris, le procédé eut un plein succès. Les trois chefs anarchistes conquérèrent leurs adeptes et purent, dans le délai fixé, donner les garanties demandées.

Rien de mieux : mais quels cris d'orfraie ne pousseront-ils pas dans la presse et le public, si M. Lépine prenait modèle sur le doux major Mac Changhry ?

BULLETIN FINANCIER

13 août 1894.

On aurait pu croire qu'après la hausse de la semaine dernière on allait un peu marquer le pas, mais le parti de la hausse poursuit sur nos rentes la chasse au découvert. On continue à ne pas tenir compte de ce qui pourrait être défavorable.

Le 3 0/0 cote 103.02 1/2, le 3 1/2 est à 108.50.

Nos grands établissements de crédit sont sans affaires. Le Crédit Foncier s'inscrit à 892.50. Le Crédit Lyonnais à 718.75.

Les tendances sont favorables sur nos grands chemins. Notons une reprise du Lyon et de l'Orléans.

Le Suez est à 2,867.50.

La Banque des Pays-Autrichiens donne lieu à de bonnes demandes. Le chemins autrichiens accentuent leur mouvement en avant. Les chemins orientaux sont à 345.

L'Italien, d'abord un peu hésitant, reprend ensuite à 80.70. L'Extérieure est en légère réaction à 65 1/2. Les fonds ottomans sont bien tenus.

— Nullement.

— Et que pense-t-elle des arrangements à prendre à son égard ?

— Cela, elle vous le dira elle-même, mon oncle ; je la crois, au fond, très raisonnable.

— Hum ! hum ! jeune homme, vous vous faites illusion, car c'est le diable en jupons, mais avouez qu'elle est étourdissante, adorable.

— Charmante, en effet, quand elle le veut bien.

Simiès rejoignit ses autres invités, et Gilberte, après avoir recouvré pour quelques minutes sa pétulance habituelle, redevint grave et garda ses lèvres muettes. Simiès qui aimait les phrases creuses et ronflantes, buvait avec délices le nectar de la flatterie que lui versait mielleusement un parasite assidu aux Marnes, un de ceux que sa nièce ne pouvait souffrir.

Quant à Albéric, silencieux comme sa petite complice, il suivait des yeux cette jolie créature qui marchait un peu plus loin, légère comme un faon et en laquelle il venait de découvrir une noble nature, ce qui était pour lui une véritable surprise.

De son côté, Gilberte se disait :

— Comme il est peu comme les autres, mon

Nous retrouvons le Hongrois à 99 fr. Le 4 0/0 autrichien s'inscrit à 100.50, ayant regagné son coupon.

En Banque, l'action Mossamédès s'inscrit à 32 fr. La Langlaagte cote 110 fr.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Le général Davout

Une toute petite note de trois lignes, insérée au *Journal officiel*, informe l'armée que l'un de ses principaux chefs, le général Davout, duc d'Auerstedt, membre du conseil supérieur de la guerre, atteint par la limite d'âge de soixante-cinq ans, passe à la section de réserve.

Le général Davout, né à Escolives, dans l'Yonne, le 9 août 1829, entra au collège militaire de La Flèche en 1839, au mois d'octobre. Il y a donc cinquante-cinq ans qu'il porte le pantalon rouge, et l'on peut dire que, dans cette longue existence de discipline, le duc d'Auerstedt a été un exemple parmi les chefs comme parmi les subordonnés.

Le 2 décembre 1847, il était admis à l'École de Saint-Cyr, et, hier encore, il était le plus ancien de service de tous les généraux de division régulièrement en activité. Le général Billot, maintenu l'an dernier dans les cadres et qui fut son camarade de promotion à Saint-Cyr, y était entré le même jour que lui, mais il est né en 1828. Le général Saussier, également maintenu en activité en janvier 1894, quand il eut accompli sa soixante-cinquième année d'âge, ne fut reçu à Saint-Cyr qu'en 1848.

C'est donc un des doyens de l'armée qui est frappé par la loi de la limite d'âge.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 14 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	15°
Midi,	767 m/m	au-dessus	1°
Hausse,	m/m		
Baisse,	m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	14°

Avis administratif

Révision de la Liste électorale pour le Tribunal de Commerce

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 8 décembre 1883, la liste électorale, pour le Tribunal de Commerce, doit être dressée, chaque année, dans la première quinzaine de septembre.

Le Maire invite en conséquence ceux de ses concitoyens qui n'étaient pas inscrits sur la

liste de l'année dernière et qui rempliront au 1^{er} septembre 1894 les conditions énoncées dans la loi précitée (5 ans de patente et 5 ans de résidence dans l'arrondissement de Saumur), à vouloir bien se présenter à la Mairie avant le 15 septembre prochain pour s'assurer de leur inscription sur cette liste.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 août 1894.

Le Maire, Dr PETON.

Un anniversaire chez M. Mauriceau-Delaunay

Nous apprenons qu'une fête charmante a eu lieu pour célébrer le 25^e anniversaire du mariage de M. et M^{me} Mauriceau-Delaunay.

Vendredi dernier, tout le personnel de la maison de Saumur et de Saint-Florent était réuni à l'usine où M. et M^{me} Mauriceau se sont rendus, et où ils ont reçu les témoignages les plus touchants de l'estime, de la sympathie et de l'affection de tous leurs employés et ouvriers.

Un des représentants de la maison a pris la parole en termes aussi chaleureux que sincères pour faire l'éloge de M. et M^{me} Mauriceau qui ont été acclamés par tous avec un véritable enthousiasme et auxquels a été offert un superbe bronze.

M. et M^{me} Mauriceau-Delaunay, très émus, après avoir remercié du fond du cœur les assistants de leur bonne surprise et de leur beau souvenir, ont donné à tous rendez-vous pour le dimanche suivant.

Dimanche soir, dans la salle de l'hôtel de Londres, un grand dîner réunissait patrons, employés et ouvriers. La fête était charmante et la plus franche gaieté n'a cessé de régner parmi les convives. M. Mauriceau a porté un toast à la santé de tous les travailleurs groupés autour de lui et de M^{me} Mauriceau, les remerciant du concours qu'ils donnent pour la prospérité de la maison et leur demandant de continuer ce qu'ils ont commencé : l'union dans le travail et dans les sentiments.

Plusieurs conviés ont répondu en affirmant toute l'affection qu'ils ont pour leurs patrons, et buvant à leur 25^e anniversaire.

Les chansons et les applaudissements ont continué jusqu'après minuit. Puis, chacun s'est retiré, acclamant toujours M. et M^{me} Mauriceau.

Nous aurions été heureux de pouvoir reproduire les paroles de M. Mauriceau ; mais nous n'avons pas osé les lui demander.

Nous souhaitons voir souvent une telle union et une telle concorde entre patrons et ouvriers ; l'exemple est bon : il serait également bon le suivre.

Ligne téléphonique

Les travaux de la ligne téléphonique d'Angers à Paris sont poussés avec activité. A l'hôtel des Postes d'Angers, la cabine est déjà

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

— Eh ! eh ! eh ! voyez donc Gilberte qui se fait raconter des histoires par son grand cousin ! s'écria Simiès en apparaissant tout à coup avec ses compagnons de promenade. Elles ne doivent pas être bien gaies, ces histoires, mignonne, car tu es sérieuse comme un cierge.

Gilberte bondit de son siège et courut caresser son chien favori qui arrivait en flairant sa trace.

Simiès se glissa vers son neveu :

— Eh ! bien, lui dit-il tout bas, comment a-t-elle pris la chose ?

— Un peu tristement, mais avec soumission.

— Sans trop trépigner ?

— Point du tout. Cette séparation lui coûte, mais elle l'accepte puisqu'elle est nécessaire.

— Je ne la reconnais plus. Il faut, pour lui faire avaler cette pilule, que vous la lui ayez enveloppée de confitures.

grand cousin Albéric ! Comme il dit simplement ce qu'il pense et comme cela lui donne du charme ! Combien il est au-dessus de ce Fédor, par exemple, qui a tant de succès dans le monde, mais qui n'est occupé que de la généalogie de ses chiens de chasse, ou de lord Firm qui ne pense qu'à l'engraissement de ses terres. Albéric Daltier, lui, est quelqu'un. On sent que cette bouche, qui a un sourire à la fois si grave et si doux, n'a jamais menti. Qu'est-ce qu'il doit penser de moi qu'il a vue moqueuse, volontaire, égoïste, jeter mes allusions ironiques sur mon prochain ? J'ai honte quand ses yeux bleus, calmes et pensifs s'arrêtent sur moi. Oui, honte, moi, Gilberte Mauduit, qui, dit-on, n'a peur ni de Dieu ni du diable. Lui seul ne m'admire point, ne me flatte point, et je l'ai écouté parce qu'il m'a dit la vérité.

Elle soupira, se sentant amoindrie à ses propres yeux, et se sentant ce soir-là une souffrance inconnue jusqu'alors, une inexplicable lassitude lui étreindre le cœur.

Mais ce n'était encore qu'une fillette, et, retournant sur l'oreiller son joli visage ensommeillé, elle s'endormit profondément pour rêver de l'Amérique et des de Carcanne.

IX

Le lendemain, Gilberte apparut, ravissante dans son petit costume d'automne, mais fort grave, et ce jour-là on ne l'entendit ni chanter ni rire.

A peine à déjeuner ent-elle un éclair de sa gaieté mordante habituelle, en trempant sa lèvres rose dans le champagne mousseux.

Simiès, avec son rire satanique et sans égard pour son *clercal de neveu*, comme il appelait le jeune Daltier, se remit à philosopher et à tourner en dérision toute divinité et toute religion.

Il savait Albéric réfractaire à ses principes anti-chrétiens et prenait plaisir à assombrir ce beau visage calme et noble.

Albéric le réfutait en quatre paroles, mais il ne laissait pas la discussion monter à l'état de dispute, trop courtois et trop respectueux comme hôte et comme neveu du châtelain des Marnes, pour manifester son dédain.

Mais en regardant Gilberte l'envie lui prenait de l'emporter dans ses bras pour l'enlever à ce milieu funeste où, goutte à goutte, on versait le poison dans son âme innocente.

— Enfin, se disait-il, dans quelques jours elle sera à l'abri. J'augure bien de son séjour dans une famille chrétienne, et ensuite... eh ! bien, ensuite, que Dieu la garde !

(A suivre.)

prête. Il est donc à espérer que l'ouverture des communications au public sera prochaine.

Objet perdu

Hier, M^{me} Maurice Reuillé, lingère au Pont-Fouchard, a perdu un paquet contenant deux albums à marquer le linge, de l'étamine et un mouchoir brodé.

Prière de rapporter ce paquet au bureau de police. — Il y aura récompense.

Objets trouvés

M. Besnard, mécanicien, 5, rue Saint-Lazare, a trouvé, hier, rue de la Chouetterie, une couverture de cheval qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Le 12 août, M. Leroy, fermier à la Poupardière, a trouvé, en face le château du même nom, un trousseau de neuf clés retenues par un anneau.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Mercrèdi 15 août, fête de la B. V. Marie.

1^{re} messe à 5 heures 1/2; — 2^e, à 6 heures; — 3^e, à 6 heures 1/2; — grand'messe et sermon à 7 heures 1/2.

A 2 heures, vêpres. — A 7 heures 1/2, complies, sermon, illumination, salut solennel.

Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Lépine, professeur au séminaire de Chartres.

Absent civil

Par jugement en date du 16 juin 1894, le tribunal de première instance de Saumur a déclaré l'absence du nommé Alexandre Saunier, célibataire, ayant demeuré à Vivy, disparu depuis 1832.

A la maison centrale

Dix-sept détenus de la prison d'Angers ont été dirigés, sous bonne escorte, dimanche, sur la Maison centrale de Fontevault.

Mobilisation du 9^e corps

Il court, depuis quelques jours, le bruit que le 9^e corps sera mobilisé du 10 au 21 septembre. Nos renseignements particuliers, dit le *Patriote*, ne nous permettent pas de dire si ce bruit est fondé.

Le pacage du bétail

L'année dernière, en raison de la sécheresse exceptionnelle et du manque de fourrages, les municipalités avaient été invitées à montrer une grande tolérance relativement au pacage des bestiaux sur les accotements des chemins vicinaux et ruraux.

Le ministre des travaux publics avait également autorisé ce pacage sur les accotements des routes nationales.

Nous apprenons que cette mesure de faveur va être rapportée et que, par suite, les intéressés qui continueraient à en user s'exposeraient à des poursuites.

Société archéologique de Touraine

Souvenirs de l'excursion archéologique du 27 mai 1894 à Montreuil-Bellay, au Puy-Notre-Dame et à Asnières.

Extrait du compte rendu de la dernière séance de la Société archéologique de Touraine, sous la présidence de M. L. Palustre, président :

« M. Louis Bousrez, sur l'invitation de M. le président, dispose la série des projections photographiques qui doit occuper la seconde partie de la séance. M. Louis Bousrez — qui a reproduit, avec le zèle archéologique et la compétence photographique qui le distinguent les monuments visités par la Société au cours de la dernière excursion — fait passer sous les yeux des membres de la Société, la représentation de ces divers monuments, au sujet desquels M. le président donne les explications utiles avec le savoir qu'on lui connaît.

» Grâce à ces reproductions agrandies qui donnent une idée fort exacte des édifices — toujours pris du côté le plus intéressant, — ceux qui n'ont pu prendre part à l'excursion peuvent faire le voyage sur place, et ceux qui y ont pris part sont heureux de revoir les curieuses choses qu'ils ont visitées.

» C'est ainsi qu'après avoir salué au passage le château de Saumur, le petit dolmen de

Bagneux et la vue si pittoresque du Thonet, nous étudions successivement, à Montreuil-Bellay, les deux curieuses portes de ville, l'imposante entrée du château, l'intérieur de la vaste collégiale, les remparts avec une élégante tour d'escalier.

» Viennent ensuite la vue principale du château du côté de la cour, et une autre du côté du Thonet, le Petit-Château, la très curieuse cuisine, le grand salon, les caves avec leurs gros piliers. Après Montreuil-Bellay, dont le panorama se ferme sur les ruines de l'ancienne église Saint-Pierre, nous nous rendons au Puy-Notre-Dame où, grâce aux vues, nous revoions la belle collégiale avec sa façade, son intérieur et ses stalles. L'excursion se termine par l'antique abbaye d'Asnières, qui paraît toute fière de nous faire admirer à nouveau son église, avec son magnifique sanctuaire et son curieux dallage.

» Enfin, en rentrant à Saumur, nous visitons derechef le grand dolmen de Bagneux, extérieur et intérieur, le menhir de Bagneux, et la chapelle funéraire de Saint-Nicolas.

» A la suite des projections, M. le président, aux applaudissements de la Société, remercie vivement M. Louis Bousrez du soin qu'il a apporté dans la préparation de ses excellentes vues et de l'entente parfaite avec laquelle, au moyen de ces reproductions, il a ravivé chez ses collègues les délicieux souvenirs de l'excursion archéologique du 27 mai dernier. »

Coup de pied de cheval

Samedi, un trompette du 25^e dragons, en manœuvres, a reçu, à Montreuil-Bellay, un coup de pied de cheval dans la tête. Il a dû rentrer immédiatement au quartier.

Sa blessure, heureusement, ne sera pas aussi grave qu'on aurait pu le craindre d'abord.

VIHIERS

Rancune solide

Dimanche dernier, dans l'après-midi, M. Piard, conseiller municipal à Vihiers, se trouvait, avec le maire de la commune et quelques-uns de ses collègues au café de la Mairie, lorsqu'entra un sieur Brochu, journalier, qui interpella directement M. Piard en ces termes :

— Paies-tu un verre aujourd'hui ?

— Tu viens trop tard, répondit le conseiller. La bouteille est vide.

Aussitôt Brochu s'emporte, traite M. Piard de fainéant et de propre à rien, ajoutant ceci : « Tu m'as fait dresser un procès-verbal pour délit de chasse en septembre dernier, et procuré une condamnation devant le tribunal de Saumur. Je ne te pardonnerai jamais. »

M. Piard allait répliquer. Le maire l'en empêcha et enjoignit au cafetier de mettre Brochu à la porte; ce qui fut immédiatement exécuté.

Les conseillers et leur chef se rendirent ensuite à la Mairie où les suivit l'insulteur, probablement dans le but de soulever une nouvelle querelle que M. le Maire prévint en ordonnant l'expulsion de l'intrus.

Plainte portée à la gendarmerie, une enquête fut ouverte dans laquelle le maire et d'autres témoins confirmèrent le récit de M. Piard et les faits reprochés à Brochu qui ne désarma point et renouela son serment d'éternelle rancune contre le plaignant.

Un second Annibal, tout simplement, cet excellent Brochu !

Assemblée de Saint-Clément

L'assemblée de Saint-Clément-des-Lévées aura lieu dimanche prochain 19 août.

La gare est à dix minutes du bourg.

Le soir, un feu d'artifice sera tiré au milieu de la Loire, en face les coteaux de Trèves-Cunault.

Mérite agricole

Est nommé chevalier du Mérite agricole, M. Meffray, maire de Beaufort-en-Vallée.

Chemin de fer d'intérêt local

Le *Journal officiel* du lundi 13 août contient le texte de la loi déclarant d'utilité publique

l'établissement, dans les départements de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, d'un chemin de fer à voie étroite de Nantes à Cholet, avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes.

CHOLET

Exposition de la Société d'horticulture

La Société d'horticulture de l'arrondissement de Cholet a décidé de faire son exposition annuelle les 9 et 11 septembre prochain.

La salle des conférences du théâtre a été retenue pour cette époque et déjà les préparatifs pour cette exposition qui, paraît-il, surpasserait ses devancières par la beauté et la quantité des produits qui doivent y figurer.

ANGERS

Un pontonnier noyé

Dimanche soir, vers six heures, deux pontonniers du régiment en garnison à Angers descendaient dans une légère embarcation de louage, en compagnie d'un jeune homme, près du port de l'Île. Le bateau chavira. Le jeune homme et l'un des soldats purent être sauvés, mais le pontonnier Riéglin s'est noyé. Il n'a pas été possible de le rappeler à la vie.

Commutation de peine

Nous apprenons que M. le Président de la République a commué en dix ans de travaux forcés la peine des travaux forcés à perpétuité prononcée au mois de mai dernier, par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, contre le nommé Thouzard, pour fabrication de fausse monnaie.

Ouverture de la chasse

Nous avons donné les dates d'ouverture de la chasse pour Maine-et-Loire et les départements limitrophes. Dans la Loire-Inférieure, cette ouverture est fixée au dimanche 26 août 1894 pour la partie du département de la Loire-Inférieure située sur la rive gauche de la Loire, et au dimanche 16 septembre pour le reste du département.

Défiez-vous des Langoustes

On lit dans le *Messenger*, de Tours :

« Sait-on que six de nos plus aimables officiers du 66^e de ligne ont failli, ces jours derniers, devenir victimes d'un empoisonnement ?

» On leur servit, à déjeuner, une langouste de belle apparence, et vous savez combien les manœuvres et marches répétées ouvrent l'appétit.

» Le malheur est que, une heure après le repas, nos officiers furent pris de violentes coliques dont l'un d'eux souffre encore aujourd'hui, malgré des médications fort énergiques.

» Les autres sont heureusement remis de cette indisposition passagère.

» Tout est bien qui finit bien ! »

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 12 août. — Louis-Eugène-Henri Baudouin, rue Nationale, 16.

Le 13. — Berthe-Clémence Oillac, rue de la Visitation, 82.

MARIAGES

Le 13 août. — Joseph-François Bousson, employé de commerce, a épousé Jeanne-Marie Baudoux, employée de commerce, tous deux à Saumur.

MARCHÉS

ANGERS, 11 août

Froment, 1^{re} qté, le décalitre, 1 55. — Nouveau, 1 50. — Seigle, 1 50. — Orge, 1 25. — Avoine grosse, 1 20; menue, 1 10. — Pommes de terre, nouv., » 70. — Foin, les 100 kilos, 6 fr. — Paille, 5 50. — Farines, les 100 kil., 27 fr. — Beurre, le kilog., 2 40. — Poulets; la couple, 4 50. — Œufs, la douz., » 70. — Bœuf, le kilo, 1 90. Vache, 1 60. — Veau, 2 30. — Mouton, 2 30.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Chronique Agricole

L'engraissement des animaux par les pommes de terre

A l'Académie des sciences, M. Aimé Girard a exposé les heureux résultats obtenus dans l'engraissement tant des bœufs que des moutons avec des pommes de terre cuites.

Non seulement le poids vivant augmente, mais l'on constate aussi une augmentation dans la proportion de la viande nette, de sorte que le bénéfice s'accroît dans la proportion de 45 fr. à 105 pour les bœufs. Pour les moutons, les résultats sont parallèles.

M. Aimé Girard ayant récemment indiqué une nouvelle pomme de terre donnant à l'hectare un poids considérable, on trouve ainsi une application toute naturelle de cette précieuse découverte.

Nous sommes persuadés que ceux de nos lecteurs qui s'adresseront au savant professeur d'agriculture du Conservatoire des Arts-et-Métiers obtiendront toutes les indications pratiques nécessaires.

La pépie des poules

Une coutume barbare qu'on devrait combattre par tous les moyens, c'est celle qui consiste à mutiler de pauvres poules sous prétexte qu'elles ont la pépie.

Une poule qui ne boit pas a la pépie

Mais, malheureux qui vivez au milieu de la volaille et dont le premier devoir est de la connaître, comment pouvez-vous dire un non-sens pareil ?

La poule ne se livre jamais à la boisson comme certains êtres de l'espèce bipède. Elle ne boit que pour faire passer son manger. Donc, quand la poule ne boit pas, c'est qu'elle ne mange pas, et si elle ne mange pas, c'est qu'elle est malade. Donnez à sa maladie le nom qu'il vous plaira, mais pas celui de pépie, invention des plus impardonnables.

Entêté dans votre raisonnement qu'une poule a la pépie quand on ne la voit plus boire, vous saisissez la malheureuse, vous examinez sa langue, vous apercevez à la pointe une substance cornée blanchâtre, et triomphant vous dites :

Voilà la pépie.

Barbare aveugle, vous extirpez cet espèce d'ongle que la nature a pris soin de donner aux poules pour ramasser le grain à terre. La victime meurt le plus souvent. Si elle parvient à guérir, une nouvelle substance cornée lui vient au bout de la langue, tout comme un ongle arraché repousse.

Si l'opérateur de la pépie avait, pour s'éclairer, fait la visite de toutes les poules, il aurait vu que toutes ont le bout de la langue pourvue de la substance cornée. Il se serait dit alors : ce n'est pas là que réside le mal, et il aurait tâché de le découvrir ailleurs.

La maladie qu'on appelle si sottement la pépie, provient le plus souvent d'aphtes et même de chancres dans la gorge des poules.

Prise à son début, cette maladie est facile à guérir.

Il suffit d'un morceau de beurre gros comme une noisette et d'un morceau d'aloès gros comme un haricot-riz.

On glisse l'aloès dans le beurre et l'on fait avaler la pilule à la poule.

Une heure après, la poule est complètement guérie.

Destruction des charençons

Depuis longtemps, on recommande l'emploi du sulfure de carbone contre les charençons. L'administration de la guerre emploie ce procédé pour l'approvisionnement de guerre.

Mais son application a, dans certains cas, un inconvénient : l'odeur insupportable et toxique qui se répand dans les maisons d'habitation.

On a donc songé à supprimer cet inconvénient et on procède maintenant à la destruction par fractions, dans des tonneaux défoncés par un bout, et pouvant être foncés immédiatement.

Le blé qu'il s'agit de purger de ses parasites est transporté sous un hangar sur l'aire de la grange, et là, on remplit aux neuf dixièmes le ou les tonneaux préparés pour ce travail; on verse ensuite sur le grain entonné un décilitre de sulfure de carbone par hectolitre de grain, on renforce le tonneau, on le roule quelques instants et on l'abandonne pendant vingt-quatre heures. Après quoi, on vide le grain sur l'aire de la grange, on le vane et on peut ensacher.

Pendant ce temps, on nettoiera avec soin le grenier infecté, on balayera les murs et les poutres avec soin, on les badigeonnera avec un lait de chaux additionné de 5 0/0 de pétrole, enfin on lavera les parquets ou les carrelages à l'eau de potasse.

L'emploi de ces moyens aura pour résultat sinon de détruire complètement tous les cha-

rençons, d'espérer tout ou moins que la destruction sera suffisante pour ne pas craindre les dommages que pourraient causer les rares survivants qu'on ferait disparaître au besoin par les mêmes procédés.

Ajoutons que le sulfure de carbone n'est pas seulement efficace contre les charançons, mais aussi contre les autres insectes qui s'attaquent aux céréales.

L'Hygiène Hippique

A la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, M. Warneson, vétérinaire à Versailles, a fait une intéressante communication d'hygiène hippique à l'adresse des agriculteurs. Voici le résumé des excellents conseils pratiques qu'il donne :

Que ce soit le matin ou lors de la rentrée du travail, recommandez à vos gens de distribuer ainsi la nourriture : qu'ils donnent le fourrage d'abord et qu'ils laissent le cheval en manger pendant 10 minutes ou un quart d'heure ; cela lui permet de respirer, de souff-

ler, s'il rentre du travail. Alors le faire boire, à volonté, à sa soif, point n'est besoin d'attendre plus longtemps ; le cheval qui a soif mange mal, la langue est sèche, l'insalivation se fait incomplètement et la digestion par suite est moins facile. Une fois qu'il a bu, qu'on lui donne sa ration d'avoine, il la mangera et finira ensuite de tirer son foin. Le cheval étant lesté dans de bonnes conditions, il peut être attelé pour être mis à l'ouvrage. Si un certain temps, une heure environ, s'est écoulé depuis qu'il a fini son avoine, on peut, en le bridant, lui représenter un seau d'eau ou le ramener à l'abreuvoir, sans aucun inconvénient. Lorsque vers midi, au lieu de rentrer à l'écurie, vos chevaux sont obligés de manger au pochet, recommandez, dans le cas où l'on n'aurait pas une poignée de fourrage à leur donner, de les laisser souffler 40 minutes, les faire boire et leur donner le pochet. Il faut leur laisser, en toutes circonstances, le temps de manger ; qu'ils aient le loisir de bien mastiquer leur avoine, car c'est là une condition essentielle de bonne di-

gestion. Fait-il chaud et votre attelée est-elle longue ? Donnez des ordres pour que l'on fasse boire au moins une fois dans le courant de la demi-journée, deux fois même si cela est possible, cela fera un bien immense aux chevaux. Ils peineront moins, leurs fonctions s'accompliront mieux et en rentrant le soir, ils seront moins portés à boire avec trop d'avidité, ce qui leur cause des indigestions.

(Acclimatation.)

BOURSE DE PARIS

Du 13 Août 1894

3 0/0	102 95
3 0/0 amortissable	101 60
3 1/2	108 40

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 12 Août 1894

Versements de 82 déposants (9 nouveaux) 28,200 fr.
Remboursements, 18,544 fr. 11
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

VELOUTINE CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth. HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
SEULE RÉCOMPENSÉE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.
Se défier des Imitations et Contrefaçons (Jugement du Tribunal de la Seine du 8 mai 1875)

Etudes de M^e ANTHEAUME et de M^e NORMAND, notaires à Montreuil-Bellay.

Vente Mobilière

Le Dimanche 19 Août 1894, à une heure de l'après-midi, à Montreuil-Bellay, il sera procédé, par le ministère de M^e ANTHEAUME et NORMAND, notaires à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers provenant de la société de tir dite La Montreuilloise.

On vendra notamment :

Buffet, tables, chaises, un billard et ses accessoires, vin en bouteilles, armes diverses et munitions, accessoires de gymnastique et de tir, et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Une Propriété
de Rapport et d'Agrement
Nommée COURBETTE
Commune d'Allonnes

Comprenant : Maison de maître avec jardin et dépendances diverses et deux fermes.
Réserves en bois taillis, sapinières, châtaigneraies.
Bélier hydraulique et canalisation souterraine distribuant l'eau dans toute la propriété.
Contenance : 75 hectares 70 ares. Chasse et pêche.
S'adresser à M. GIRARD, géomètre-expert à Saumur, rue Pavée, 4.

BUREAU DE PLACEMENT M^{me} SECHET

FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

Jolie MAISON

Avec Cour et Jardin renfermé de murs.

Située rue de la Croix-Verte, n° 92 (ancienne route d'Angers)

S'adresser à M. MILSONNEAU, 9, rue Nationale.

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clés à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A VENDRE AUX ENCHÈRES

En l'étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué,

Le jeudi 23 août 1894, à midi,

Le Fonds de Commerce de Charpentier

Exploité à Longué par M. PUGLARD.

TRÈS BONNE CLIENTÈLE

Le même jour, il sera également procédé à la vente de trois fortes charrettes et leurs équipages, diables, tombereaux, carriole bâchée, chevaux de trait, etc.

S'adresser à M^e CAILLEAU.

A CÉDER Epicerie et Débit

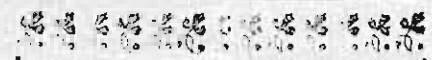
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon comptable connaissant parfaitement la tenue des livres et au courant de la correspondance pour le commerce des vins.

Sérieuses références seraient exigées.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de suite un ménage, l'homme connaissant la culture, la femme pour soigner les bestiaux.



VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.



GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFÉCTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné
Psoriasis, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présente à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. Lenormand, Médecin-Spécialiste, ancien
Aide-Major des Hôpitaux, A. MELON(S.-et-M.)
Consultations gratuites par correspondance.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS (reception tous les jours)

CANTALOUPS, Abricots,

Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.

Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.

Beaux Raisins Chasselas très mûrs, le 1/2 kil. 0 fr. 90

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre 2 fr. 25
Assortiment complet	1/2 — 4 40
ABSINTHE PERNOD	le litre 4 »
AMER PICON	— 2 75
RHUM, depuis	— 4 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	Marmande, 43 degrés.	1.50	le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Montpellier, 45 —	1.75	—
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.	Armagnac, 50 —	2.00	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.